

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 441

présenté par
M. Brottes

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« tertiaire, »,

les mots :

« tertiaire et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision